RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal
Du jeudi 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme LIME Angèle, Maire.

Etaient présents : BILLAMBOZ Jean-Xavier, CHABOD Jeanne, CUNIN Jean-Pierre, DEBIESSE Marine, GAILLARD Arnaud, GODET Julien, LIDOINE Xavier, LIME Angèle, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal, PERRIGOT Anaïs, PIGUET Aurélien, ROUILLON Vanessa, STEHLY-FRANCESCHINI Audrey, WILLEMIN Catherine

Absent(e)(s) excusé(e)(s): Néant
Délégation de pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : PERRIGOT Anaïs

ORDRE DU JOUR

1° Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire
2° Délégation de signature du Conseil Municipal au Maire
3° Délégation de fonction du Maire aux adjoints
4° Taux d'indemnité du Maire et des Adjoints
5° Etablissement des commissions, désignation des délégués au RPI, au SIEHL et du « correspondant défense »
6° Finances :
- Approbation du Compte administratif 2025 et affectation des résultats
7° ENS : Bilan ENS 2025
8° Vente d'herbe : Terrain communal ZH24 Au Village (audition de M. Etienne FOURQUET)
9° Logement communal : Attribution logement et remboursement caution
10° Cartes Avantages Jeunes
11 ° Informations diverses
- Convention Points Nœuds
- Proposition spectacle Loïc SEBILE
- Signalétique Habitat Inclusif Séniors ADMR
- Organisation 13 juillet 2026
- Enquête/rencontre avec les habitants

Le compte rendu des deux dernières séances sont lus et adoptés à l'unanimité.

1° Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire

Mme le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par **14 voix pour (le Maire ne prenant pas part au vote)**, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire plusieurs délégations. Mme le Maire devra rendre compte au conseil municipal dans les cas où elle utilise les délégations qui lui sont consenties.

2° Délégation de signature du Conseil Municipal au Maire

Les membres du Conseil Municipal, par 14 voix pour (le Maire ne prenant pas part au vote), donnent délégation de signature au Maire pour pourvoir engager des dépenses d'un montant de 5000 € HT.

3° Délégation de fonction du Maire aux adjoints

Un arrêté municipal a été pris le 26 mars 2026 relatif à la délégation de fonction aux adjoints.

Définition du périmètre du 1er adjoint en remplacement du maire :

M. LOPES Guillaume, 1er adjoint, est habilité à intervenir en matière de finances, budget, comptabilité, impôts, voirie, assainissement, adduction en eau potable et réseaux secs.

Définition du périmètre du 2ème adjoint en remplacement du maire :

Mme PERRIGOT Anaïs, 2éme adjointe, est habilitée à intervenir en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'environnement, d'actions socio-culturelles concernant le cadre de vie et les locations de biens communaux

Définition du périmètre du 3ème adjoint en remplacement du maire :

M. LIDOINE Xavier, 3éme adjoint, est habilité à intervenir en matière de bâtiments communaux, terrains et bois communaux.

M. LOPES Guillaume, Mme PERRIGOT Anaïs, M. LIDOINE Xavier sont autorisés à signer les documents relatifs aux délégations de fonctions attribuées ainsi que ceux concernant l'état civil et la comptabilité.

4° Taux d'indemnité du Maire et des Adjoints

Taux d'indemnité du Maire

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des nouvelles dispositions propres aux indemnités de fonction des Maires des communes de moins de 1000 habitants, instaurées par la loi du 22/12/2025 portant création d'un statut de l'élu, local. Le taux de l'indemnité de fonction du Maire a été revalorisé à 44,3 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique soit un montant de 1562 euros brut/mois.

A la demande du Maire, les membres du Conseil Municipal, par 13 voix pour, 1 contre (**le Maire ne prenant pas part au vote**) décident de fixer le taux d'indemnités de fonction du Maire à 38 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique soit un montant de 1562euros brut/mois.

Ce régime indemnitaire sera appliqué à compter du 03/04/2026.

Taux d'indemnité des Adjoints

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des dispositions propres aux indemnités de fonction des Adjoints instaurées par la loi du 22/12/2025 portant création d'un statut de l'élu local. Le taux de l'indemnité de fonction des adjoints au maire a été revalorisée à 11.77 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique soit un montant de 484 euros brut/mois.

A la demande du Maire, les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour (**les Adjoints ne prenant pas part au vote**) décident de fixer le taux d'indemnité de fonction des Adjoints à 11,77 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique soit un montant de 484 euros brut/mois.

Ce régime indemnitaire sera appliqué à compter du 03/04/2026.

5° Etablissement des commissions, désignation des délégués au RPI, au SIEHL et du « correspondant défense »

Les membres du Conseil Municipal procèdent à la composition des différentes commissions communales, à savoir :

Commission Aménagement Durable du Territoire
Présidente : LIME Angèle
Responsables : M. LOPES Guillaume et Mme PERRIGOT Anaïs

Membres :
BILLAMBOZ Jean-Xavier
GODET Julien
CHABOD Jeanne
PERRIN Pascal
CUNIN Jean-Pierre
PIGUET Aurélien

Commission BOIS

Présidente : LIME Angèle
Responsable : LIDOINE Xavier

Membres :
CHABOD Jeanne
GAILLARD Arnaud
PIGUET Aurélien

Commission VOIRIE, RESEAUX,
Présidente : LIME Angèle
Responsable : Guillaume LOPES

Membres :
DEBIESSE Marine
LIDOINE Xavier
GAILLARD Arnaud

Commission BATIMENTS et LOGEMENTS
Présidente : LIME Angèle
Responsable : LIDOINE Xavier et Mme PERRIGOT Anaïs

Membres :
GODET Julien
WILLEMIN Catherine
BILLAMBOX Jean-Xavier
DEBIESSE Marine
PIGUET Aurélien

Commission CADRE DE VIE

Présidente : LIME Angèle
Responsable : PERRIGOT Anaïs

Membres:

CUNIN Jean-Pierre
ROUILLON Vanessa
PERRIN Pacal
WILLEMIN Catherine
LOPES Guillaume
PIGUET Aurélien
GODET Julien
STEHLY-FRANCESCHINI Audrey
DEBIESSE Marine
CHABOD Jeanne

* **Désignation de trois délégués titulaires et 1 délégué suppléant au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique**

Les membres du Conseil municipal, par 10 voix pour (les candidats ne prennent pas part au vote), procèdent à la désignation de trois délégués titulaires et d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique, à savoir :

Délégués titulaires : Angèle LIME, GODET Julien, STEHLY- FRANCESCHINI Audrey

Suppléant : Vanessa ROUILLON

* **Désignation d'un délégué titulaire et de 1 délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue** : En attendant la publication de l'arrêté préfectoral, le dossier est reporté au prochain conseil municipal

*** Désignation d'un correspondant Défense**

Le Maire donne lecture de l'instruction ministérielle n°000282 signée le 08 janvier 2009 par M. le Ministre de la Défense et de la circulaire datée du 20 mars 2009 se rapportant à la désignation d'un « Correspondant défense » au sein de chaque municipalité. Il explicite les tâches incombant à cet élu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confie par 14 voix (CUNIN Jean-Pierre ne prend pas part au vote) pour les fonctions de « Correspondant défense » à M. CUNIN Jean-Pierre.

6° FINANCES :

- Vote du compte de gestion et administratif 2025- budget principal

Le Conseil Municipal, après avoir constaté leur conformité et après en avoir délibéré, décide de voter le compte administratif et le compte de gestion pour le budget principal.
Vote par 14 voix pour. Mme le Maire se retire et n'assiste pas au vote.
Résultat section de fonctionnement : 64 485, 08 €

Résultat section d'investissement : - 31 707,73 €

- Affectation des résultats (budget principal)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **par 15 voix pour**, de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025 Dépenses / Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSEFRT OU INTERGRATION DE RESULTAT PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	8 918.13€		-31 707.73 €	0.00 €	0.00 €	-6 209.86 €	-28 999.46 €
FONCT	86 791.18 €	0.00 €	64'485.08 €	0.00 €		16 872.77 €	168 149.03 €
	95 709.31 €						

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2025		168 149.03 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		28 999.46 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		139 149.57 €
Total affecté au c/ 1068 :		28 999.46 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

7° ENS : Bilan ENS 2025
Le bilan des actions sur l'espace naturel sensible est porté à la connaissance des membres du conseil municipal.

8° Vente d'herbe : Terrain communal ZH24 Au Village (audition de M. Etienne FOURQUET)
Mme le Maire explique que M. Etienne FOURQUET a adressé un mail à la municipalité afin de savoir s'il pouvait exploiter cette année 2026, le terrain communal cadastré ZH 24 Au Village, d'une contenance de 29, 10 ares, qu'il a eu en location en 2025. Dans le cadre d'un projet d'installation agricole, il souhaiterait savoir s'il est possible de pouvoir continuer à exploiter cette parcelle tant qu'elle sera disponible.

Lors du conseil municipal du 25/02/2026, les conseillers ont proposé d'envoyer un mail aux agriculteurs de Montrond-le-Château afin d'informer les autres agriculteurs de cette demande et savoir si d'autres exploitants sont candidats.

Une autre candidature a été reçue en mairie à savoir M. GAILLARD Thibaut, exploitant agricole.

Le conseil municipal, après examen des candidatures et avoir entendu M. FOURQUET Etienne présenter son projet d'installation progressive d'ici 2032 et pris connaissance du travail réalisé par M. FOURQUET Etienne avec son troupeau sur l'ENS ces dernières années, décide, par 14 voix pour, (M. GAILLARD Arnaud ne prenant pas part au vote) d'attribuer la parcelle ZH n°24 en contrat de vente d'herbe annuelle reconductible par tacite reconduction.

La vente d'herbe est conclue pour l'année 2026 uniquement et sera reconductible par tacite reconduction chaque année tant que la municipalité n'a pas de projet de construction sur cette parcelle. Le pâturage est autorisé sur la parcelle à la condition que les clôtures soient amovibles.
Le preneur s'engage à laisser accessible la parcelle en cas d'événements portés par la municipalité ou des associations du village. Le preneur sera informé 1 mois avant l'événement et le terrain devra être remis en état.

9° Logement communal : Attribution logement et remboursement caution
*** Attribution Logement communal à BRAEMS Jade**
Mme RATTE Louanne a donné son préavis pour le logement n°1 (de 80 m²) au 4 rue de l'Eglise pour le 01/04/2026.

Plusieurs demandes ont été reçues suite à l'annonce publiée.

Après présentation des candidatures, le conseil municipal décide par 15 voix pour,
- d'attribuer le logement à Mme BRAEMS Jade à compter du 07/04/2026.
Le loyer s'élève à 500 € à la date de mise à disposition et sera révisé tous les ans selon l'indice de référence des loyers (IRL) (indice en vigueur 4eme trimestre 2025).

- de solliciter le versement d'une caution de 500 € correspondant à un mois du loyer initial.

*** Remboursement de la caution logement communal à CLERC Rosalie**
Mme le Maire explique que Mme CLERC Rosalie a quitté le logement communal le 14/02/2026.
Au regard de l'état des lieux réalisé, Mme le Maire sollicite le remboursement de la caution initiale.

Le conseil municipal accepte, par 15 voix pour, le remboursement de la caution à Mme CLERC Rosalie de 363,23 € correspondant à un mois du loyer initial.

***Remboursement de la caution logement communal à RATTE Louanne**
Mme le Maire explique que Mme RATTE Louanne a quitté le logement communal le 31/03/2026.
Au regard de l'état des lieux réalisé, Mme le Maire sollicite le remboursement de la caution initiale.

Le conseil municipal accepte, par 15 voix pour, le remboursement de la caution à Mme RATTE Louanne de 340 € correspondant à un mois du loyer initial.

10° Cartes Avantages Jeunes

Mme le Maire explique que la Municipalité a été destinataire d'une proposition de « Info Jeunes Bourgogne Franche-Comté » de vendre ou offrir la carte Avantage jeunes pour l'année 2026-2027.
Les jeunes intéressés devront se faire connaître en mairie en juin afin de commander le nombre de cartes nécessaires au prix de 9 euros la carte.

Le conseil municipal, par 15 voix pour, propose d'offrir la carte aux jeunes habitant de la commune âgés de 11 ans à 18 ans.

11 ° Informations diverses

- Convention relative à la mise en place, la surveillance et l'entretien de la signalétique « points noeuds » sur le domaine de la Commune de MONTROND-LECHATEAU

Mme le Maire explique que le Département du Doubs a adressé une convention relative à la mise en place, la surveillance et l'entretien de la signalétique « points noeuds » (itinéraire cyclisme) sur le village. Le Département sollicite l'autorisation d'occuper le domaine communal et demande à la commune de signaler les atteintes à cette signalisation.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, donne l'autorisation à Mme le Maire de signer la convention mentionnée supra.

- **Proposition spectacle Loïc SEBILE**

M. SEBILE Loïc, directeur de l'école de musique de Fertans propose au conseil municipal de réaliser la première représentation du spectacle « Le quai des souvenirs » à Montrond-Le-Château. Il est en train de concevoir ce spectacle qui mettra en valeur les anciennes gares du tacot.
Les membres du conseil municipal sont favorables et vont mettre en relation M. SEBILE avec le propriétaire de la gare du Tacot. La gare servira de décor au spectacle.

- **Signalétique Habitat Inclusif Séniors ADMR**

L'ADMR sollicite la municipalité pour la mise en place d'une signalétique pour l'habitat séniors. Un devis a été demandé.

- **Organisation 13 juillet 2026**

Aucune association ne s'est portée volontaire. Dans ces conditions, le comité des fêtes tiendra la buvette et la municipalité fera venir des foodtrucks ainsi qu'un DJ.

- **Enquête/rencontre avec les habitants**

Une enquête sera adressée prochainement aux habitants.

Séance levée à 23 h 30

numéro de délibération	Objet
2026/02-04-01	Délégations consenties par le conseil municipal au Maire
2026/02-04-02	Délégation de signature du conseil municipal au Maire
2026/02-04-03	Taux d'indemnité du Maire
2026/02-04-04	Taux d'indemnité des adjoints
2026/02-04-05	Etablissement des Commissions Communales
2026/02-04-06	Contrat vente d'herbe, parcelle ZH n°24
2026/02-04-07	Désignation de trois délégués titulaires et 1 délégué suppléant au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique

2026/02-04-08	Délibération reportée au prochain conseil municipal
2026/02-04-09	Désignation d'un correspondant Défense
2026/02-04-10	Vote du compte de gestion et administratif 2025- budget principal
2026/02-04-11	Affectation des résultats (budget principal)
2026/02-04-12	Remboursement de la caution logement communal à CLERC Rosalie
2026/02-04-13	Remboursement de la caution logement communal à RATTE Louanne
2026/02-04-14	Attribution Logement communal à BRAEMS Jade
2026/02-04-15	Cartes Avantages Jeunes saison 2026-2027
2026/02-04-16	Convention relative à la mise en place, la surveillance et l'entretien de la signalétique « points noeuds » sur le domaine de la Commune de MONTROND-LECHATEAU

Le Maire
Angèle LIME

Secrétaire de séance
PERRIGOT Anaïs





